

Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:*
Similor SA, Carouge
2. *Raison sociale (nom) et siège des sujets transférants:*
ARWA AG, Wallisellen
Sanimatic AG, Wallisellen
3. *Contrat de fusion du:* 29.06.2009
4. *Publication de la fusion:*
FOSC n° 139 du 22.07.2009, page 13
5. *Echéance de préavis des créances:* **23.10.2009**
6. *Adresse pour la déclaration des créances:*
Similor SA, Rue Joseph-Girard 16 bis, 1227 Carouge
7. *Indication: Les créanciers du sujet reprenant (mentionné au chiffre 1) peuvent produire leurs créances et exiger des sûretés conformément à l'art. 25 Lfus.*
8. *Remarques:* Selon le contrat de fusion du 29 juin 2009, l'intégralité des actifs et passifs de ARWA AG, Wallisellen, et Sanimatic AG, Wallisellen, est repris à titre de succession universelle avec effet rétroactif au 1er janvier 2009 par Similor SA, Carouge. Les sujets transférants sont radiés par suite de fusion.

Lenz & Staehelin
8027 Zürich

(00396087)